



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 15 février 2022 à 13 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Belizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du caucus.

Est absente, madame la conseillère Louise Boudrias.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Catherine Marchand, directrice module aménagement du territoire et développement économique, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Audrey Bureau, Daniel Feeny et Éric Pilote, conseillers politiques du Cabinet, François Léveillé, directeur de cabinet du conseiller désigné, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière et M<sup>e</sup> Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Luc Beaudoin, Martin Beaulieu, Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Josée Bellemare, Jean Boileau, Linda Brouillette, Denis Doucet, Catherine Marchand, Yvan Moreau, M<sup>e</sup> Marlène Painchaud, Mario St-Pierre, Benoit Thibault et Isabelle Veilleux.

### **CAUP20220215-P1**    **MISE À JOUR – COVID-19**

Présentation par monsieur Yess Gacem.

Monsieur Gacem présente la situation actuelle de la COVID-19 au sein de l'organisation de la Ville de Gatineau.

En outre, il indique que le gouvernement provincial a annoncé de nouveaux assouplissements des mesures sanitaires ayant un impact sur le milieu municipal.

Dès le 21 février, il y aura reprise des assemblées publiques avec une capacité d'accueil fixée à 50 % ou un maximum de 500 personnes avec le passeport vaccinal. Les activités sociales pourront reprendre dans les centres communautaires pour un maximum de 50 personnes avec le passeport vaccinal.

Dès le 28 février, les assouplissements suivants seront en vigueur :

- Le télétravail ne sera plus obligatoire et la Ville de Gatineau favorisera un retour progressif en mode hybride;
- Les tournois et les compétitions pourront avoir lieu avec le passeport vaccinal;
- Levée de la limite des participants lors d'activités de sport et de loisir.

Dès le 14 mars, les assouplissements suivants seront en vigueur :

- Capacité d'accueil de 100 % dans tous les lieux publics;
- Activités de nature sociale seront permises sans restriction quant au nombre de participants;
- Maximum de 20 personnes sans passeport vaccinal seront acceptées dans les centres communautaires.

Monsieur Yess Gacem indique que l'administration de la Ville travaille sur l'élaboration d'une procédure pour le déploiement de tests rapides pour les employés. Il y aura environ 13 000 tests rapides disponibles qui pourront être mis à l'usage des employés selon des priorités qui restent à être définies.

Il indique que la Ville réactivera le plan de réintégration en présentiel des employés à partir du 7 mars prochain à raison d'un retour par vagues pour une application complète du plan d'ici le 4 avril 2022.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

CAUP20220215-P2 **PPCMOI - AUTORISER LES USAGES D'AQUACULTURE ANIMALE, DE PRODUCTION VÉGÉTALE ET DE SERVICES COMMUNAUTAIRES - 20, RUE MAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP**

Présentation par M<sup>e</sup> Geneviève Leduc.

**Mise en contexte**

- Le 14 décembre 2021, le conseil municipal a voté en faveur de l'adoption finale du PPCMOI pour autoriser les usages d'aquaculture animale, de production végétale et centre d'aide et de ressources communautaires au 20, rue Main dans le district électoral du Lac-Beauchamp.
- Ce règlement étant susceptible d'approbation référendaire, le Service du greffe a tenu un registre du 9 au 24 janvier 2022. En fonction des conditions établie par la loi, le nombre minimal de 21 demandes écrites de scrutin référendaire étaient requises pour la tenue d'un scrutin référendaire. Le Service du greffe en a reçu 29.
- Le 31 janvier 2022, un certificat a été déposé au conseil municipal par le Service du greffe concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant le 20, rue Main.
- Les conditions de la loi ayant été respectée, un scrutin référendaire doit être tenu à moins d'une décision contraire du conseil municipal.

**Plan de la présentation :**

- Décision du conseil municipal ;
- Option 1: Résolution de retrait du PPCMOI ;
- Option 2 : Résolution fixant la date de la tenue du scrutin référendaire.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Certaines questions relativement au processus d'approbation référendaire sont soulevées par les élus :

- Dépôt du projet de résolution qui ira dans le sens des discussions du conseil sur le PPCMOI. Il sera adapté selon l'orientation donnée par le conseil municipal.
- Questions sur l'utilité de la période référendaire de 40 jours prévue dans le cadre de la tenue du scrutin et le nombre de personnes habiles à voter. Le délai de 40 jours permet de préparer au niveau administratif et légal le scrutin référendaire. Les règles sont similaires à la tenue d'une élection à quelques exceptions.
- On demande si les élus ont la légitimité de faire des représentations en faveur du projet. Le pouvoir de tenir un scrutin référendaire appartient au conseil municipal. **Des vérifications devront être effectuées afin de confirmer la latitude permise aux membres du conseil quant à la possibilité d'exposer leur position quant à ce projet sur la place publique. M<sup>e</sup> Geneviève Leduc indique qu'elle reviendra aux membres du conseil avec les précisions demandées.**
- On demande la raison pour laquelle l'administration a préparé cette présentation. C'est une occasion d'expliquer le processus référendaire ainsi que les règles applicables. Le conseil pourra ainsi prendre une décision plus éclairée quant à l'avenir du processus d'approbation de ce projet.

Monsieur le conseiller Denis Girouard explique les tenants et aboutissants de ce projet qui se trouve dans son secteur. Il indique l'importance de ce projet en termes d'investissements dans ce quartier.

**CAUP20220215-P3 CAUCUS PRÉPARATOIRE**

Discussions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 15 février 2022

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'il est indigné quant au fait que les pièces jointes de l'item 27.1 ont été déposées quelques minutes avant la tenue du caucus préparatoire. De ce fait, il n'a pu en prendre connaissance afin d'analyser les propositions déposées en pièces jointes.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne prend acte de cette remarque. Il avise les membres du conseil qu'il a soulevé ces préoccupations avec madame la mairesse. La présente situation étant exceptionnelle, les résolutions ne pouvaient être disponibles en temps opportun. Il réitère l'importance que les dépôts de documents en vue de la séance du conseil municipal soient effectués conformément aux règles de gouvernance.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

**3.5 Projet numéro 127956** - Dérogation mineure - Construire une habitation unifamiliale isolée - 46, rue de Brouage - District électoral de Mitigomijokan - Anik Des Marais (recommandation défavorable du CCU)

Retrait de l'item 3.5 demandé par madame la conseillère Anik Des Marais suivant des discussions avec le promoteur. Aucun vote n'a lieu sur la demande de retrait.

**3.6 Projet numéro 127958** - Dérogations mineures - Réaménager un espace de stationnement – 63-65, rue de l'Hôtel-de-Ville - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran (recommandation défavorable du CCU)

Retrait de l'item 3.6 demandé par monsieur le conseiller Steve Moran suivant des discussions avec le promoteur. Aucun vote n'a lieu sur la demande de retrait.

**3.1 Projet numéro 127940** - Dérogations mineures - Construire une habitation multifamiliale de huit étages - 202, rue Papineau - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran

Monsieur le conseiller Steve Moran a plusieurs questionnements quant à ce projet. Certains détails seront acheminés aux membres du conseil par monsieur Mathieu Bélanger.

**3.10 Projet numéro 128039** - Usage conditionnel - Agrandir un bâtiment par l'ajout de 343 logements pour un total de 578 logements - 71, rue Wellington - District électoral de Hull-Wright – Steve Moran

Monsieur le conseiller Steve Moran indique avoir plusieurs questionnements quant à cette demande, entre autres, relativement à des documents manquants lors de l'analyse de ce dossier.

Monsieur Mathieu Bélanger indique que deux erreurs administratives ont été commises dans ce dossier. Une des annexes concernant l'étude sur l'impact de l'accélération des vents sur les piétons n'avait pas été mise à jour dans le dossier présenté au CCU.

De plus, l'étude qui a initialement été déposée concernait un bâtiment de 26 étages avec une terrasse au 27<sup>e</sup> étage et non un bâtiment de 29 étages tel que proposé. Les résultats de l'étude quant au bâtiment de 26 étages indiquent que considérant la nature de l'architecture du bâtiment, l'impact permet d'atténuer les vents au niveau du sol.

Considérant cette situation, la suggestion proposée à monsieur le conseiller Steve Moran est de s'assurer avec le promoteur d'obtenir une étude sur l'impact de l'accélération du vent pour un bâtiment de 29 étages et de rendre conditionnelle la délivrance du permis à l'obtention de cette étude et des conclusions de cette dernière. Si les conclusions de cette nouvelle étude demeurent les mêmes, le SUDD pourra émettre les permis suivant l'adoption des différentes résolutions.

Monsieur le conseiller Steve Moran propose un amendement à l’item 3.10, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne, afin d’ajouter une puce à la fin de la résolution qui se lit comme suit :

« et ce, conditionnellement :

- au dépôt par le requérant d’une étude révisée des effets de l’accélération des vents, préalablement à l’émission du permis de construction. Si l’étude recommande des modifications significatives à l’apparence du bâtiment ou aux aménagements afin d’assurer un confort additionnel aux piétons et usagers du bâtiment, le projet devra faire l’objet d’un nouveau processus d’approbation. »

Monsieur le conseiller Steve Moran fait un rappel des différentes étapes qui ont eu lieu dans ce dossier depuis 2014.

Monsieur Mathieu Bélanger ajoute que le PPCMOI de l’époque concernait le WE 2 et le WE 3 qui vise le volume d’un projet prévoyant des tours à logement avec un nombre maximal de 33 étages, soit une hauteur qui sortait du cadre prévu au zonage. Des études additionnelles ont été rendues conditionnelles à l’approbation de ce projet et elles n’avaient pas été déposées en 2014 puisque la démarche portait uniquement sur la question de volume du bâtiment.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne qu’en 2020, le conseil municipal a adopté le projet du WE 2. Il est d’avis que le processus d’adoption de ce projet était opaque quant à la participation citoyenne. Il avance que le processus légal prévu à la loi est déphasé avec les rencontres du CCU ce qui démotive la participation citoyenne.

**4.1 Projet numéro 128059 - Adoption finale - PPCMOI - Augmenter la hauteur de l’habitation multifamiliale approuvée de 8 à 10 étages - 54-60, rue Dollard-des-Ormeaux / 210, rue Papineau - District électoral de Hull-Wright – Steve Moran**

Retrait de l’item 4.1 demandé par monsieur le conseiller Steve Moran suivant des discussions avec le requérant. Aucun vote n’a lieu sur la demande de retrait.

**4.5 Projet numéro 127936 - PPCMOI - Augmenter la hauteur de l’habitation multifamiliale à construire de 8 à 10 étages - 202, rue Papineau - District électoral de Hull-Wright - Steve Moran (recommandation défavorable du CCU)**

Monsieur le conseiller Steve Moran explique que les items 3.1 et 9.2 sont relatifs au présent projet de construction qui est présenté afin d’autoriser un nombre de 10 étages dans une zone où le maximum est de 8 étages. Il n’appuie pas ce projet en raison de l’ombrage qu’un tel bâtiment aurait sur les immeubles avoisinants ainsi que sur le parc Fontaine situé à quelques mètres du projet.

**Le caucus préparatoire est suspendu à 14 h 25.**

**Reprise du caucus préparatoire à 14 h 30.**

**9.4 Projet numéro 127948 - PIIA - Modification des résolutions numéros CM-2018-411 et CM-2019-32, construction de la phase 1 du projet de développement résidentiel La Croisée - Lot 3 114 044 - District électoral de Deschênes - Caroline Murray**

Retrait de l’item 9.4 demandé par madame la conseillère Caroline Murray suivant des discussions avec le promoteur. Aucun vote n’a lieu sur la demande de retrait.

**14.1 Projet numéro 127772 --> CES - Modifications au protocole d’investissement et autres modalités visant la gestion du Centre Slush Puppie et à l’amendement au protocole d’entente du Complexe Branchaud-Brière**

Retrait de l’item 14.1 demandé par madame la mairesse France Bélisle puisqu’elle souhaite obtenir plus de précisions des services quant à cette entente. Aucun vote n’a lieu sur la demande de retrait.

**20.3 Projet numéro 128212 - Processus d'approbation référendaire - PPCMOI - Autoriser les usages d'aquaculture animale, de production végétale et de services communautaires - 20, rue Main (lot 1 935 153 du cadastre du Québec) - District électoral du Lac-Beauchamp - Denis Girouard**

On mentionne que le conseil municipal doit prendre une décision majoritaire quant au retrait du projet ou la tenue d'un scrutin référendaire. Le projet de résolution qui sera présenté lors de la séance du conseil municipal sera celui en faveur de la tenue du scrutin référendaire. C'est sur cette résolution que les membres du conseil voteront lors de la séance de 19 h.

Monsieur le conseiller Denis Girouard plaide en faveur de la tenue d'un référendum. Il indique que plusieurs personnes sont en faveur de ce projet et qu'il serait opportun de tenir un référendum.

Madame la mairesse France Bélisle ajoute que ce projet est situé dans un secteur dans lequel la Ville a déjà investi dans plusieurs projets de revitalisation. Le PPCMOI visant le 20, rue Main s'inscrit dans une vision du Vieux-Gatineau qui est déjà mise en œuvre.

**27.1 Correspondance numéro 128205 – Modifications – Divers comités et commissions**

Madame la mairesse France Bélisle présente les nominations pour les divers comités et commissions faisant l'objet d'un remaniement de leurs membres.

De plus, madame la mairesse France Bélisle indique qu'elle a proposé la vice-présidence du comité exécutif à monsieur le conseiller Daniel Champagne en l'absence de madame la conseillère Louise Boudrias.

Monsieur le conseiller Mike Duggan souligne qu'il est conscient de la situation dans laquelle il se trouve. Il est d'avis que les membres du conseil doivent se rallier pour la réputation de la Ville. Malgré qu'il perd la majorité de ses nominations sur les comités et commissions sur lesquels il siégeait, il demande à conserver son poste de représentant sur la Corporation du festival de montgolfières de Gatineau à titre de conseiller du secteur de Pointe-Gatineau.

Suivant cette demande, monsieur le conseiller Mike Duggan propose le retrait de la résolution concernant la nomination et le remplacement d'un représentant au sein de la Corporation du festival de Montgolfières de Gatineau. En l'absence d'un appuieur, la résolution ne peut être retirée de l'ordre du jour.

**29.1 Projet numéro 128190 - Mandater l'administration afin d'étudier la possibilité de modifier le Règlement numéro 300-2006 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la ville de Gatineau afin de permettre à tout ancien combattant dont le véhicule est muni d'une plaque d'immatriculation émise par la SAAQ et arborant un coquelicot rouge et noir de stationner son véhicule dans une zone de stationnement tarifée sans avoir à en acquitter la tarification - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean Lessard au conseil municipal du 14 décembre 2021**

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande à quel moment les services reviendront avec l'analyse de la demande. À cette question, madame la mairesse France Bélisle ajoute que des analyses plus approfondies des services sont nécessaires afin de savoir ce qui peut être fait en fonction des coûts, de la durée, etc. Elle termine en indiquant que le comité exécutif a demandé un portrait plus global des initiatives mises en place à la ville pour la reconnaissance des vétérans.

**DÉPÔT D'AVIS DE PROPOSITION SÉANCE TENANTE**

Monsieur le conseiller Louis Sabourin procède au dépôt d'un avis de proposition d'un projet de résolution afin de faire une demande au conseil de se positionner au sujet du programme d'habitation abordable Québec (PHAQ)

Dans cet avis de proposition, il souhaite que le conseil municipal prenne position et fasse part de ces préoccupations quant au nouveau programme d'habitation abordable Québec en demandant au gouvernement de s'assurer de donner aux municipalités les outils nécessaires pour répondre à la crise du logement.

Monsieur le conseiller Mike Duggan procède au dépôt d'un avis de proposition d'un projet de résolution pour développer des règles et processus municipaux concernant les symboles haineux.

Il souhaite qu'un organe de gouvernance municipale, tel que la Table du Vivre-ensemble et de l'immigration de Gatineau soit mandaté pour coordonner une réflexion sur les processus municipaux concernant les symboles haineux et que l'administration de Gatineau aide à présenter les conclusions d'un tel organe municipal au conseil pour discussion menant à une politique concernant l'identification et la réaction aux symboles haineux à Gatineau.

Selon monsieur le conseiller Mike Duggan, il est important de disposer d'une méthode pour s'assurer que chaque fois et partout où des symboles haineux apparaissent à Gatineau, ils seront identifiés, dénoncé et supprimé rapidement.

**Fin du caucus préparatoire public à 15 h 30.**